

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 16 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le **16 septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 09 septembre 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire

**Etaient Présents** : Michel LE ROUX, Eliane COGNOT, Jean-Paul PINAUD, Jean-Luc LAUVERJAT (a reçu procuration de Dorothée GALOPIN), Jean-Marc SECQUEVILLE, Simone TOUCHARD, Jean-Loup OUDIN, Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Dominique DE WILDE), Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Raul DA SILVA BRAS (a reçu procuration de Bernadette CORJON), Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU (a reçu procuration de Monique PIOT), Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS, Guy BENTEO, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Bernadette CORJON (a donné procuration à Raul DA SILVA BRAS), Dominique DE WILDE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Dorothée GALOPIN (a donné procuration à Jean-luc LAUVERJAT), Monique PIOT (a donné procuration à Philippe MOREAU)

**Absente** : Véronique DAL PONT

Guy BENTEO est nommé secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 24 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- La rentrée scolaire s'est déroulée de manière satisfaisante. Les effectifs sont les suivants : 143 élèves répartis sur 6 classes à l'école élémentaire, 85 élèves répartis sur 3 classes à l'école maternelle. Chaque école accueille une nouvelle enseignante. Le site de l'école élémentaire a été sécurisé avec la pose du portail automatisé Rue Le Brecq, ce qui permet de répondre aux différentes directives issues de la situation d'état d'urgence. La Gendarmerie était présente à l'école élémentaire le jour de la rentrée, et a pris connaissance du dispositif de sécurisation du site.
- Les travaux d'enfouissement des lignes électriques ont repris au Baugé.
- Le projet du SCOT du Montargois en Gâtinais a été validé en comité syndical le 05 juillet dernier ; son application est prévue en 2017. Un conseil en commission sera organisé afin de le présenter aux conseillers municipaux.
- Les équipements sportifs ont fait l'objet de travaux : remplacement du rideau métallique du gymnase, réfection des courts de tennis.
- La rénovation des trottoirs Rue Le Brecq fera l'objet de travaux complémentaires, notamment sur la partie droite et au niveau de l'impasse dans laquelle fait demi-tour le camion de ramassage des ordures ménagères.
- La ligne de vie a été installée sur le toit de l'Eglise, et permettra de sécuriser les travaux de maintenance. Les gouttières et chéneaux ont été nettoyés. La 2<sup>ème</sup> ligne de vie prévue au devis n'est finalement pas nécessaire. L'entreprise interviendra prochainement pour enlever les fils qui pendent.
- Suite aux inondations, la DDT et la Police de l'Environnement sont venus en mairie pour échanger sur la problématique des étangs, et sur la restitution du débit en sortie dans le Vernisson. Avec le concours du SIVLO, diverses actions ont été mises en place : siphonage 24h/24, au niveau du déversoir de l'étang aval pour baisser son niveau, suppression d'une rehausse installée illégalement sur le déversoir de l'étang amont qui a déjà permis de baisser d'environ 10 centimètres le niveau de l'étang. Des photographies de ces actions ont été transmises à la Police de l'Environnement. Une réunion du SIVLO aura lieu prochainement pour étudier l'avant-projet du contournement des étangs.

- Une réunion préparatoire concernant les travaux du futur centre d'incendie et de secours s'est déroulée en mairie. Les travaux d'extension du réseau d'eaux usées débuteront fin septembre, les travaux de terrassement pour la construction fin octobre 2016. Le centre d'incendie et de secours devrait être opérationnel fin 2017.
- Un nouveau véhicule sans permis électrique a été acheté pour les Services Techniques.
- Alexis, qui était en contrat d'apprentissage au sein des Services Techniques, a obtenu son Bac Pro Aménagement paysager. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, les Services Techniques accueillent Elodie, en contrat d'apprentissage pour sa 3<sup>ème</sup> année de Bac Pro Productions Horticoles. En septembre 2018, nous pourrions accueillir un apprenti en 1<sup>ère</sup> année de Bac Pro.
- Les travaux d'aménagements extérieurs de la nouvelle station d'épuration ont repris (plantations, allées, escaliers extérieurs). La mise en route de la nouvelle station implique également la réalisation d'un nouveau plan d'épandage des boues.
- Concernant la dépose des cabines téléphoniques, et suite à nos courriers demandant leur maintien, Orange va réaliser prochainement différents tests de couverture mobile, qui conditionneront leur maintien. Monsieur Philippe Moreau s'interroge sur les possibilités de recours en cas de dépose des cabines, invoquant un problème de sécurité publique. En effet en cas de problème de communication et d'accident, les numéros de secours peuvent être appelés d'une cabine téléphonique. L'association des maires du Loiret pourrait être interrogée sur cette problématique.

## **INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Le prochain Conseil Communautaire se déroulera le mercredi 28 septembre à 19h à Ste Geneviève des Bois.
- Le Comité de Pilotage pour la fusion des trois intercommunalités s'est réuni le 13 septembre dernier. La « Communication aux Elus n° 6 » sera bientôt diffusée à l'ensemble des élus, ainsi que la « Feuille de route n° 2 » à destination de la population.
- Les travaux à l'Espace des Etangs sont bientôt achevés ; le parquet a enfin pu être posé. La première manifestation devrait être une conférence organisée par IRSTEA en octobre prochain.

## **DECISIONS FINANCIERES**

Monsieur le Maire donne lecture de ses principales décisions financières :

- Matériel informatique Ecole élémentaire : AMMI-DSI 21 988.08 €
- Rue le Brecq Rénovation des trottoirs et enfouissement des réseaux : 59 519.24 €
- Etude de structure Bâtiment de la Mairie : DIB 5 760 €
- Réfection Chemin du Petit Pellerin : TPCM 2 220 €
- Achat véhicule sans permis électrique ST : UGAP 23 983.51 €
- Extension réseau EU SDIS : TPCM 20 803 €
- MOE réhabilitation réseau rue du 11 novembre : IRH 8 500 €

Concernant les travaux de la rue Le Brecq, Monsieur le Maire précise que la Commune a obtenu une subvention de 13 797 euros dans le cadre de la DETR 2016 ; la notification officielle des Amendes de Police est en attente.

Suite aux préconisations du bureau d'étude en charge de l'étude Structure pour le bâtiment de la mairie, un devis pour une étude de sol complémentaire a été demandé.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1/ Election de trois conseillers communautaires suite à la modification de la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny a été recomposé par arrêté préfectoral en date du 28 juin 2016.

Le nombre de conseillers communautaires a été porté à 31 sièges, dont 6 pour la Commune de Nogent sur Vernisson. Lors du précédent renouvellement général des conseils municipaux, trois conseillers communautaires avaient été élus. Il convient donc de pourvoir les trois sièges supplémentaires.

Selon l'arrêté préfectoral précédemment cité, ces trois sièges supplémentaires sont pourvus par élection, par le Conseil Municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les listes de candidats présentées sont les suivantes :

Liste n° 1 : Gratiane DES DORIDES, Jean-Luc LAUVERJAT, Bernadette CORJON

Liste n° 2 : Philippe MOREAU, Dominique DENIS

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimé : 22

Ont obtenu :

Liste n° 1 : 16 voix

Liste n° 2 : 6 voix

Après répartition des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyennes, sont élus, dans l'ordre de présentation de chaque liste, conseillers communautaires :

Liste n° 1 : Gratiane DES DORIDES, Jean-Luc LAUVERJAT

Liste n° 2 : Philippe MOREAU

## **2/ Avis sur le schéma directeur d'organisation et de mutualisation des services à l'échelle du territoire communautaire**

La Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités a, notamment, introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des Communes membres. Ce projet de schéma est à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le schéma doit être transmis au Conseil Municipal de chaque Commune qui doit émettre un avis dans les trois mois. Le schéma doit être ensuite approuvé par le Conseil Communautaire.

Chaque année, au cours du mandat, lors du vote du budget, l'avancement du schéma d'organisation et de mutualisation fera l'objet d'une communication au Conseil Communautaire.

Le projet, ci-annexé à la présente délibération, a été présenté au Conseil Communautaire le 29 juin 2016. Il a été notifié aux Communes membres de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny le 13 juillet 2016, qui doivent se prononcer dans un délai de trois mois.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le schéma directeur d'organisation et de mutualisation des services à l'échelle du territoire communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au schéma de mutualisation des services,

Considérant l'obligation légale s'imposant aux EPCI d'adopter un schéma de mutualisation des services,

- DECIDE d'émettre un avis favorable au schéma directeur d'organisation et de mutualisation des services à l'échelle du territoire communautaire.

### **3/ Avis sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Nogent sur Vernisson, dans le cadre du projet d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection des RD 2007 et RD 617**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection des RD 2007 et RD 617, au nord de l'agglomération de Nogent sur Vernisson et pour partie sur le territoire de la Commune de Pressigny les Pins, porté par le Département du Loiret.

Suivant les dispositions du Code de l'Urbanisme, du Code de l'Environnement et du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, une enquête publique unique s'est déroulée du 09 mai au 11 juin 2016 concernant :

- Déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire situé entre les RD 2007 et RD 617 sur le territoire des communes de Nogent sur Vernisson et Pressigny les Pins,
- Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Nogent sur Vernisson,
- Enquête parcellaire sur le territoire des Communes de Nogent sur Vernisson et Pressigny les Pins.

Concernant la mise en compatibilité du PLU de Nogent sur Vernisson, conformément au Code de l'Urbanisme, les dispositions destinées à assurer sa mise en compatibilité avec le projet ont préalablement fait l'objet d'un examen conjoint au cours d'une réunion qui s'est tenue le 07 mars 2016, et à laquelle avaient été conviés les représentants de l'Etat, du Conseil Régional Centre Val de Loire, du Département du Loiret, des Chambres consulaires, de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny, de la Commune de Nogent sur Vernisson, du Syndicat Mixte de Gestion du SCOT du Montargois en Gâtinais.

L'engagement de la procédure de mise en compatibilité du PLU de Nogent sur Vernisson a recueilli l'avis favorable des participants à cette réunion.

La mise en compatibilité du PLU de Nogent sur Vernisson, avec le projet d'aménagement du carrefour giratoire, porte sur la modification de l'article N2 de la zone N, qui ne permet pas actuellement les travaux d'infrastructure routière, et sur le déclassement de deux parcelles situées dans un espace boisé classé.

L'article « N2- Occupations du sol soumis à des conditions particulières », sera modifié en ajoutant l'aliéna suivant : **les installations, remblais et déblais de construction d'infrastructures routières d'intérêt public, y compris les ouvrages et les équipements qui y sont liés.**

Monsieur le Commissaire-Enquêteur a remis un rapport dans lequel il émet un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU de Nogent sur Vernisson, estimant que le projet de carrefour giratoire est d'intérêt collectif, et que le déclassement des espaces boisés classés permettant le défrichement nécessaire à l'emprise du projet est de faible importance et n'aura pas d'impact sur le milieu naturel.

En application des dispositions du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Préfet a notifié le 25 juillet 2016 à la Commune de Nogent sur Vernisson le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur. Le Conseil Municipal doit exprimer dans les deux mois son avis sur le dossier de mise en compatibilité du PLU de Nogent sur Vernisson, visant à permettre la réalisation du carrefour giratoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte de l'avis favorable émis par les participants à la réunion du 07 mars 2016,
- prend acte de l'avis favorable émis par Monsieur le Commissaire-Enquêteur,
- donne un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du PLU de la Commune de Nogent sur Vernisson, dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour giratoire, à l'intersection des RD 2007 et RD 617.

#### 4/ Avis sur le projet de révision du classement sonore des infrastructures terrestres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture du Loiret procède actuellement à la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres, précédemment établi par arrêté préfectoral en date du 24 avril 2009.

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres est réalisé pour l'ensemble des voies (autoroutes, routes nationales d'intérêt local, routes départementales et voies communales) dont le trafic est supérieur à 5000 véhicules par jour.

Sont classées également les voies ferrées interurbaines dont le trafic moyen est supérieur à 50 trains par jour, ainsi que les lignes de transports collectifs en site propre et les voies ferrées urbaines dont le trafic moyen est supérieur à 100 bus, rames ou trains par jour.

Les infrastructures sont classées en 5 catégories : de la catégorie 1 la plus bruyante à la catégorie 5 la moins bruyante. Ce classement permet de déterminer un secteur, de part et d'autre de l'infrastructure classée, variant de 300 à 10 mètres, dans lequel les règles d'isolement acoustique sont imposées aux nouvelles constructions de bâtiments à usage d'habitation, d'enseignement, de santé, d'action sociale et de sport, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique.

L'arrêté préfectoral actuellement en vigueur identifie deux infrastructures de transports terrestres sur le territoire communal : l'A77 et la RD 2007.

Le projet de révision ne prévoit pas d'évolution du classement sonore de ces deux infrastructures, qui resterait établi comme précédemment :

Infrastructure	Trafic estimé	Catégorie	Distance
A 77	10 566 véhicules / jour	Catég 2	250 mètres
RD 2007	10 119 véhicules / jour	Catég 3	100 mètres

Le projet de révision a été notifié à la Commune le 18 juillet 2016, qui doit formuler un avis ou des observations dans un délai de trois mois à compter de la notification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet de révision de classement des infrastructures de transports terrestres.

#### 5/ Budget principal / Décision modificative n° 1

Entendu le rapport de la Commission Finances qui s'est réunie le 12 septembre 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

Chapitre	Compte	Libellé imputation	BP 2016	DM 1	Nouvel alloué
011	61522	Bâtiments	70 000.00 €	- 7 982.00 €	62 018.00 €
014	73925	FPIC	5 000.00 €	+ 7 982.00 €	12 982.00 €

	Budget primitif - chapitre	nouvel alloué - chapitre
Chapitre 011- Charges à caractère général	671 535.00 €	663 553.00 €
Chapitre 014- Atténuation de produits	5 000.00 €	12 982.00 €

## **6/ Convention entre la Commune de Nogent sur Vernisson et l'USM Montargis Handball**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de renouvellement de la convention entre la Commune et l'USM Montargis Handball pour la mise à disposition d'un moniteur d'éducation physique et sportive à l'école élémentaire au cours de l'année scolaire 2016-2017.

Le coût de cette mise à disposition s'élève à 28 euros TTC par heure d'intervention, auquel s'ajoute un forfait déplacement de 8 euros TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de cette convention, et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention.

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention entre la Commune et l'USM Montargis Handball, telle qu'annexée à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

A la demande de Madame Dominique Denis, il est précisé que cette activité n'est pas organisée dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Eliane Cognot fait le point sur l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2016-2017. 150 enfants des deux écoles participent cette année aux TAPs. Deux nouvelles personnes ont été engagées pour l'organisation des différentes activités (Joana et Rudy).

Les activités proposées en élémentaire sont les suivantes :

- Atelier Découvre ton village, animé par Paulette (bénévole) au château
- Atelier Récupercussion, animée par Rudy dans le jardin de l'ancienne mairie
- Atelier Jardinage, animé par Joana dans le jardin de l'ancienne mairie
- Atelier de réalisation d'un journal, animé par Eddy (bénévole) et Gaëlle
- Atelier Cuisine, qui rencontre beaucoup de succès, animé par Simone (bénévole) et Elodie
- Atelier Football, animé par la Fraternelle, et notamment Jean-Jacques (bénévole)
- Atelier Badminton, animé par Manon
- Atelier Peinture, animé par Déolinda
- Atelier Surprise en Fête, animé par Annie (bénévole)
- Les Amis du Musée de Châtillon-Coligny, qui interviendront 8 à 10 séances en octobre autour d'un jeu sur l'histoire de France à destination des CM1-CM2, à la médiathèque

En fin d'année, une « Fête des TAPs » sera organisée, afin que les familles découvrent les activités réalisées par les enfants.

Madame Eliane Cognot souligne que Nogent sur Vernisson est une des rares communes où les TAPs sont gratuits pour les familles, tout en développant autant d'activités différentes. Le nombre important de bénévoles qui s'investissent est un facteur déterminant pour la diversité des activités et le maintien de la gratuité.

Monsieur Philippe Moreau s'interroge sur l'organisation d'un forum des associations. Monsieur Jean-Luc Lauverjat précise qu'une réunion avec les associations sera prochainement organisée pour débriefer sur l'organisation du 14 juillet, et pour aborder ce sujet.

Madame Maryse Tripier souhaite savoir quel programme culturel pour l'Espace des Etangs sera proposé par la Commune de Nogent sur Vernisson, et déplore que la Commission municipale « Culture » qui pourrait faire des propositions à la Communauté de Communes, ne se réunisse pas. Madame Eliane Cognot souligne que les manifestations de fin d'année, organisées par la Commune jusqu'à présent, sont reconduites. Elle précise que la Communauté de Communes a créé un groupe de travail pour l'élaboration du programme culturel, auquel notre médiathécaire participe. Ce groupe de travail ne s'est réuni qu'une seule fois pour le moment et était dans l'attente de connaître la date d'ouverture de l'Espace des Etangs.

Fin de séance : 21 h 15

<b>Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 16 septembre 2016</b>			
Michel LE ROUX	Eliane COGNOT	Jean-Paul PINAUD	Jean-Luc LAUVERJAT
Bernadette CORJON	Jean-Marc SECQUEVILLE	Simone TOUCHARD	Jean-Loup OUDIN
Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE	Gratiane DES DORIDES	Jean-Luc PICARD
Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE	Raul DA SILVA BRAS
Dorothée GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER	Philippe MOREAU
Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	Guy BENTEO	